



Compte rendu des élus de la CGT Finances Publiques

MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE DE MUTATION DES AGENTS DE CATÉGORIE C

La CAP de mouvement complémentaire de mutation catégorie C avec affectation au 1^{er} mars 2017 s'est déroulée du 25 octobre au 3 novembre 2016.

Le mouvement définitif est paru le 17 novembre 2016.

Les élus de la CGT Finances Publiques ont lu la déclaration liminaire que vous trouverez à l'adresse suivante : [Déclaration Liminaire CAPN C mouvement complémentaire Mutation](#)

RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

Le président de la CAP a indiqué que les éléments de politique générale que nous dénonçons s'imposent à nous et que la DGFIP n'a pas de prise sur la politique nationale.

Concernant le mouvement, il a rappelé que depuis quelques années, l'administration gérait les vacances d'emplois et que l'exercice était délicat.

Sur la priorité pour les agents originaires des DOM, l'administration estime que le nouveau système qui s'inspire beaucoup du CIMM est moins contestable par les agents ne pouvant en bénéficier...

Concernant l'obligation de rester 3 ans sur leur poste de première affectation pour les AA 1^{ère} classe, le président a soutenu que cela ne se faisait pas au mépris du choix de vie des agents, mais que l'administration avait des contraintes en matière d'emplois et que c'était une manière de stabiliser les collègues notamment en région parisienne.

Enfin, il a indiqué que l'administration avait appelé une troisième tranche du concours commun C 2015 à hauteur de 236 lauréats (24 issus du concours interne et 212 du concours externe).

ANALYSE DE LA DÉLÉGATION CGT FINANCES PUBLIQUES

Le mouvement complémentaire avec affectation au 01/03/2017 de catégorie C fait ressortir un déficit de 2614 agents : 759 postes sont vacants en Ile de France, 1855 en Province et toutes les directions sont en sous effectif ! Voir carte de France des effectifs à l'adresse suivante :

[Mouvement complémentaire C au 1er mars 2017 Coupures et Situation des SOUS effectifs par direction au 31/3/2017](#)

Sous effectifs supérieurs à 2614 agents C, suppressions de plus de 34 000 postes depuis 2002 et la barre des 35 000 sera franchie l'année prochaine, fermeture des trésoreries de proximité, fusions des SIP, fusion des SIE, regroupement de SPF, créations de PCRFP, transfert de l'enregistrement, fusions de RAN et retenue à la source programmée pour 2018.

C'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés et le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement. C'est inacceptable pour les agents et la population !

Montreuil, le 23/11/2016

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Dans ce contexte de gestion de pénurie d'emplois, la situation de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile.

Et cette année encore, l'administration a anticipé les suppressions d'emplois pour 2017 en recrutant à minima : appel des 950 lauréats de la liste principal, installation de seulement 336 des 433 lauréats de la liste complémentaire et appel à l'activité d'une troisième tranche de 236 nouveaux lauréats au 30 décembre 2016.

L'Administration prouve encore et encore son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous effectif permanent.

A la DGFIP, la catégorie C est la première touchée.

En effet, c'est elle qui a quasiment supporté la totalité des suppressions d'emplois que subit la DGFIP depuis plus de 10 ans. Elle est également aussi particulièrement impactée par le gel du point d'indice dans la fonction publique et le blocage des déroulements de carrière.

LA CAP

Tout au long de la CAP, nous sommes intervenus avec force et conviction sur chacun des dossiers qui nous étaient confiés non seulement en évoquant leur situation personnelle mais aussi en les resituant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème.

Nous avons veillé au respect des règles de mutations et à ce qu'aucun agent ne soit lésé.

Sur chaque direction, nous avons inlassablement insisté pour que l'administration aille au bout des possibilités.

Pour autant, à la sortie du mouvement définitif, les problèmes demeurent. L'administration refuse des mutations à des collègues au motif qu'il faut répartir la pénurie d'emplois de manière à peu près uniforme sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi, par exemple, l'Administration refuse toute mutation vers des départements en sous effectif (cf. carte de France des coupes par département).

Les caractéristiques du mouvement :

- ▶ 1248 demandes de mutation au mouvement complémentaire,
- ▶ 140 directions sur 144 déficitaires,
- ▶ 39 directions fermées à toute mutation,
- ▶ 83 départs d'Ile de France vers la province,
- ▶ 125 mutations d'une direction de province à une autre,
- ▶ 43 mutation internes (à l'intérieur d'un même département),
- ▶ 116 mutations internes en Ile de France,
- ▶ 27 rapprochements externes en attente.

La direction générale indique un taux de satisfaction de 43,5 % contre 27.3 % au projet.

➤ **D'une part**, ce taux est « gonflé » par les 116 mutations internes à la région Ile-de-France et les 43 mutations effectuées au sein d'une même direction en province.

➤ **D'autre part**, le nombre de mutation de la région parisienne vers la province ne représente que 30% des mutations prononcées.

LES VOTES

La CGT Finances Publiques, Solidaires, FO DGFIP et la CFDT ont voté contre ce mouvement de mutation.

.../...

Depuis près de 15 ans, l'administration multiplie les suppressions de postes essentiellement dans la catégorie C.

Dans ce contexte, elle s'attaque directement au droit à mutation en bloquant durant 3 ans sur leur poste de première affectation les lauréats du concours 2015, alors que le délai entre deux mutations est d'un an pour les autres catégories.

C'est inadmissible ! La CGT Finances publiques condamne avec force ce recul et exige que l'administration respecte le délai de séjour d'un an entre deux affectations et affecte les agents RAN mission/structure.

La CGT revendique le recrutement d'agents à hauteur des besoins des services et insiste sur l'urgence d'une situation qui se dégrade années après années. Elle exige l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.